

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Bulletin technique n° 06 du 15/03/2000 - 2 pages

Grandes Cultures

Colza

Stade : D1 (boutons accolés) à E (boutons séparés).

Ravageurs

Encore des captures de **charançons de la tige** et de **méligèthes** dans l'ensemble de la région. Les colzas ont souvent dépassé le stade sensible aux charançons (tige 20 cm).

Les traitements faits la semaine dernière contre les charançons ont permis de réduire les populations de méligèthes. Cependant, le colza reste sensible jusqu'à la floraison.

Comme précisé dans la note commune SPV-CETIOM (bulletin n° 4), l'utilisation de spécialités à base de parathion nécessite des précautions particulières en raison de leur toxicité pour les abeilles. Il ne doit pas y avoir de fleurs de colza ou de crucifères adventices dans le champ et à proximité.

Nous rappelons également que ces produits sont dangereux pour l'utilisateur et doivent être manipulés avec les précautions d'usage.

Maladies

- **Pseudocercosporella** : elle est présente dans l'Indre et Loire (Noyant de Touraine, Autrèche et Chambourg).
A surveiller dans les parcelles atteintes à l'automne.

- **Cylindrosporiose** : elle est observée dans l'Indre et Loire (secteur de Channay/Lathan).
Pas de traitement pour le moment.

Orge d'hiver

Stade : fin tallage à épi 1 cm.

Maladies

- **Rhynchosporiose** : elle est présente sur Sunrise et Majestic dans l'Eure et Loir (Dampierre/Avre), le Cher (Jussy le Chaudrier), l'Indre et Loire (Chambourg, Courcoué, Autrèche) et le Loiret (secteur du Gâtinais).
En cas de forte pression de la maladie, le premier traitement pourra être avancé au stade «1 nœud», sinon attendez le stade «1-2 nœuds».

- **Helminthosporiose** : les premiers symptômes ont été observés dans quelques parcelles d'Esterel dans le Cher.

- **Rouille naine** : présence sur Esterel dans l'Indre et Loire et le Loiret.

Blé

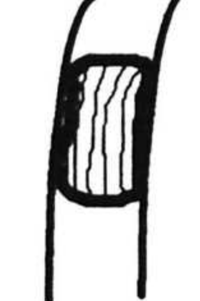
Stade : fin tallage à épi 1cm, quelques parcelles à 1 noeud dans le sud de la région.

Maladies du pied

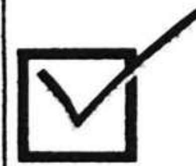
- **Piétin-verse** : les niveaux d'attaques sont très variables : 0 à 50 %, mais en moyenne inférieures à 15 % (voir graphe en page 2).

- **Rhizoctone** : il est aussi présent ; on le signale notamment dans le Gâtinais (45), la Sologne (45), le Pays Fort (18), en Champeigne (37) et en Beauce (41).

Attention au problème d'identification des maladies du pied. Le schéma ci-dessous présente les principaux critères de reconnaissance. Jusqu'à présent la nuisibilité du rhizoctone n'a pas été mise en


Piétin-verse	Rhizoctone	Fusariose
Taches ocellées régulières jusqu'aux 2ème nœud	Taches à contours irréguliers jusqu'aux 3ème nœud	Nécroses brun-noirâtres à la base de la tige
Présence de «stroma» (point) gris au centre de la tache	Symptômes en brûlure de cigarette (dilacération de la gaine)	Traits allongés dans le sens des nervures



Nos bulletins sont disponibles sur notre site Internet : **srpv-centre.com**
Abonnez-vous à cette formule !



Colza
Méligèthe : continuez la surveillance. Intervenez en fonction des seuils et des précédentes applications.

Orge hiver
Rhynchosporiose à surveiller.

Blé
Piétin-verse : pas d'évolution cette semaine.
Maladies foliaires à suivre.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
Mél : srpv1@terre-net.fr
www.srpv-centre.com

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029
Abonnement : 325 F

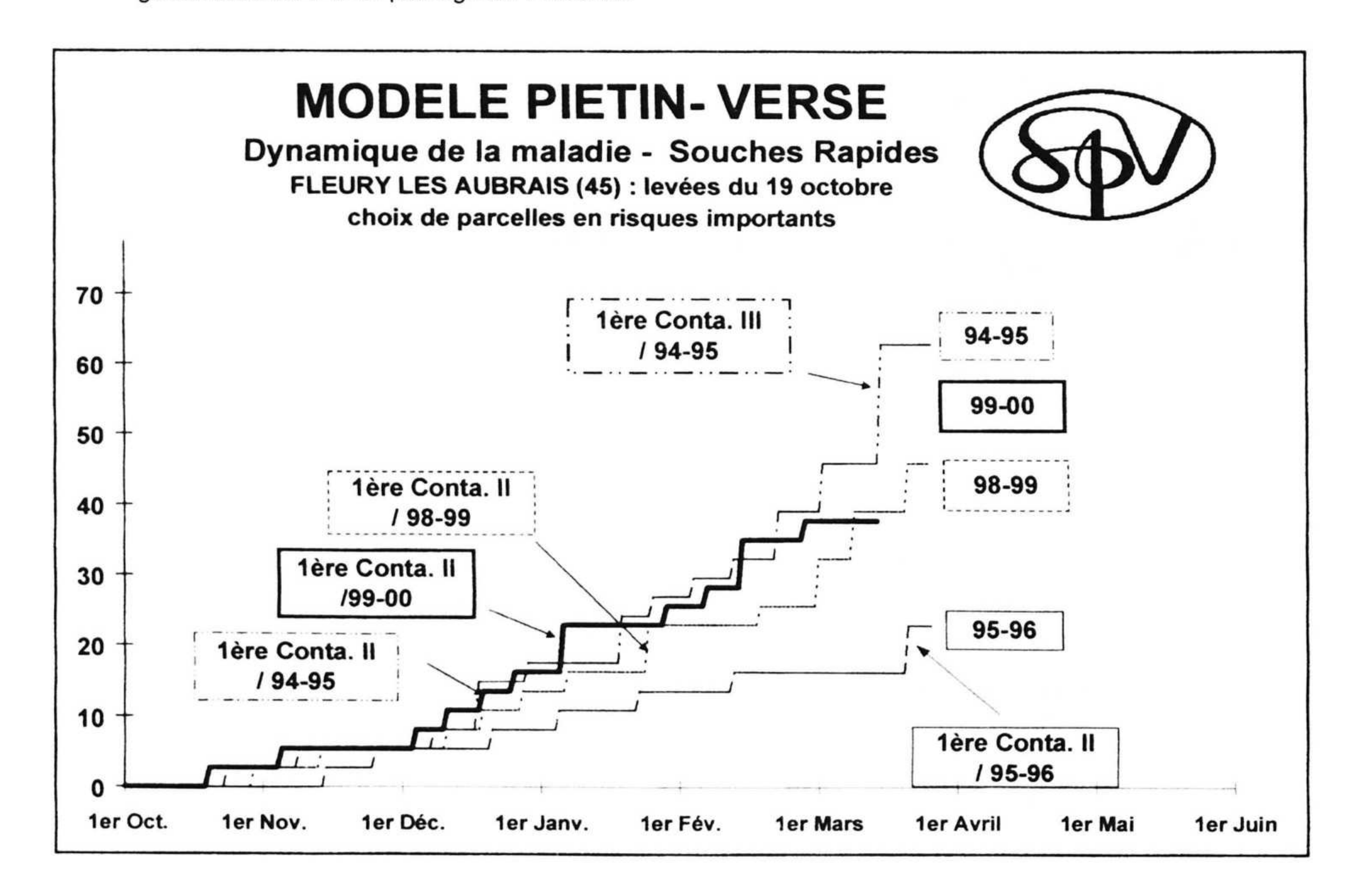


évidence. Il n'existe pas de produit homologués pour cet usage.

Maladies foliaires

- La **septoriose** est observée de façon assez généralisée sur F4. Le passage sur F3 se fait dans le Cher, l'Indre et Loire et le Loiret.

- De l'**oïdium** est signalé à Murs (36) et Treilles (45).



Mesures Agri-Environnementales (MAE) en faveur de la culture de tournesol

La MAE sera appliquée dès cette année. Une prime de 500 F/ha sera versée aux producteurs adhérents au cahier des charges pour la période 2000-2004. Les critères à respecter sont ceux précisés dans le bulletin n° 37 du 16/12/99 (voir également Oléofax n° 11 de mars 2000). Les fiches d'engagements sont à joindre aux dossiers PAC (dépôt à la DDAF avant le 30 avril).